

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : Approbation du Compte Administratif de la
Commune pour l'exercice 2023**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le treize du mois de mai, à 20h00,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Mériel, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANÇOIS, Maire, dûment convoqués le 07 mai 2024,

Étaient présents : Mme QUESNEL - M. COURTOIS –M. BERGER – Mme MAGNÉ - Mme BOUVILLE – M. GONIDEC - Mme LAPLAIGE - Mme SCHMITT – M. BEAUNE – Mme FONTAINE AUGOUY - Mme NORMANT - M. GRANCHER - Mme ANDRÉAS –Mme ROBERTO – M. JEANRENAUD – Mme DENEUVILLE - M. ROUXEL – M. NEVE — M. RUIZ – Mme DOUAY

Formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient absents : M. FRANÇOIS, Maire

Absents excusés :

M. CHAMBERT donne pouvoir à Mme QUESNEL
Mme TOURON donne pouvoir à Mme SCHMITT
Mme SANTOS FERREIRA donne pouvoir à Mme ROBERTO
M. CHAMBÉLIN donne pouvoir à Mme BOUVILLE
M. VACHER donne pouvoir à M. BERGER
M. BRUCKMÜLLER donne pouvoir à M. BEAUNE
M. BELLACHES donne pouvoir à Mme MAGNÉ
M. DUMONTIER donne pouvoir à M. ROUXEL

Secrétaire de séance : M. GRANCHER

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de présents : 20
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 28

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-4, L2121-14 et L 2121-31,

VU la délibération n°2023/9 adoptant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2023 de la commune,

VU la décision modificative adoptée en 2023 par délibération n°2023/35

CONSIDÉRANT la lecture de la note de présentation brève et synthétique conforme aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT la lecture du Compte Administratif dont la balance générale est la suivante :

Recettes de fonctionnement N		
Dépenses de fonctionnement N		
résultat de l'exercice de fonctionnement	1 077 742.42 €	C=A-B
Excédent reporté en fonctionnement	195 081.97 €	D
Excédent global de fonctionnement (rst+exc)	1 272 824.39 €	E=C+D
Recettes d'investissement N	2 380 681.97 €	F
Dépenses d'investissement N	1 890 928.20 €	G
Résultat de l'exercice d'investissement	489 753.77 €	H=F-G
Résultat N-1	- 850 365.87 €	I
Déficit global d'investissement	- 360 612.10 €	J=H+I
Restes à réaliser N investissement	583 382.85 €	K
Restes à percevoir N investissement	623 275.70 €	L
Excédent ou déficit global d'investissement	- 320 719.25 €	M=J-(K+L)
Résultats en fonctionnement N+1	1 272 824.39 €	912 212.29 €
Résultats en investissement N+1	- 360 612.10 €	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Monsieur le Maire sort de la salle afin que le Conseil puisse procéder au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2023.



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Jérôme FRANÇOIS

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Val d'Oise
- date de sa publication

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

DÉLIBÉRATION N° 5

Madame QUESNEL présente le dossier

Rappel

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il présente les résultats de l'exécution du budget.

Il compare, à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget ;
- d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Le compte administratif, retraçant l'exécution du budget, se présente sous la même forme que ce dernier.

Il se divise en deux sections, comprend des états annexes et se clôture sur des balances qui permettent de dégager les résultats de chaque section.

Le compte administratif présente par colonne distincte et dans l'ordre des chapitres et des articles du budget :

En recettes :

- la nature des recettes ;
- les évaluations des recettes figurant au budget après éventuelles modifications au cours de l'exercice ;
- la fixation définitive des sommes à recouvrer d'après les titres justificatifs ;
- les crédits ou portions de recettes à annuler.

En dépense :

- la nature des dépenses ;
- les évaluations des dépenses figurant au budget après éventuelles modifications au cours de l'exercice ;
- les ouvertures de crédits, les crédits ou portions de crédits à annuler, faute d'emploi dans les délais prescrits (article D.2342-11 du CGCT)

L'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif après transmission, normalement au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

1- Eléments de contexte :

L'année 2023 a débuté dans un contexte national de forte incertitude liée aux conséquences économiques de la guerre en Ukraine et de l'inflation constatée sur le coût des fluides, des denrées alimentaires ou des matériaux. Ce contexte avait conduit à l'adoption d'un budget de

fonctionnement resserré avec des prévisions de dépenses courantes maîtrisables.

La reprise anticipée des résultats 2023 permet de dégager un résultat à hauteur de +1 272 824.39€ sur la section de fonctionnement et de -360 612.10€ sur la section d'investissement, soit un excédent total de 912 212.29€.

Cf annexe 1 : principaux ratios

2- Evolution de la population

Evolution de la population légale telle que calculée par l'INSEE : 5268 habitants au 01/01/2024

Source	2023	2024	Evolution
Fiche recensement pop INSEE	5 266.00	5 268.00	0.04

3- Ressources et charges des sections : évolution, structure

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Evolution de CA à CA	Taux de réalisation BP à CA
Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie cpt722)	6 104 251.76	6 613 231.34	6 172 941.61	1.11%	93%
charges à caractère général (chap 011)	1 698 098.81	1 912 241.00	1 686 159.54	-0.71%	88%
charges de personnel (chap 012)	3 896 375.25	4 149 425.34	4 014 205.40	2.94%	97%
atténuation de produit (chap 014)	39 275.41	25 000.00	22 356.79	-75.68%	89%
autres charges de gestion courante (chap65)	384 371.57	401 135.00	370 871.05	-3.64%	92%
Total dépenses de gestion courante (DRF chap 011,012, 014, 65)	6 018 121.04	6 487 801.34	6 093 592.78	1.24%	94%
charges financières, intérêt dette-icne (chap 66)	82 879.68	118 200.00	77 222.78	-7.33%	65%
Intérêt de la dette (par an)	84 769.41	90 000.00	79 140.20	-7.11%	88%
Remboursement en capital de la dette(chap16) annuité	315 312.28	331 000.00	318 573.43	1.02%	96%
dépenses obligatoires (chap 012,16)	4 211 687.53	4 480 425.34	4 332 778.83	2.79%	97%

Annexe 2 : Tableau des effectifs du CA 2023

Annexe 3 : Etat des subventions aux associations du CA 2023

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Evolution de CA à CA	Taux de réalisation BP à CA
Recettes réelles de fonctionnement	6 911 912.54	6 700 519.37	7 533 952.26	8.26%	112%
Produit des taxes (chap 73)	4 694 843.49	4 746 043.00	4 962 799.45	5.40%	105%
produit des cessions 775-024	1 600.00	13 000.00	900.00	-77.78%	7%
Produit exceptionnel (chap 77)	24 634.52		900.00	-2637.17%	
Total recettes de gestion courante (RRF chap (013,70, 73, 74,75)	6 887 278.02	6 700 519.37	7 533 052.26	8.57%	112%

SECTION D'INVESTISSEMENT

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Evolution de CA à CA	Taux de réalisation BP à CA
Dépenses réelles d'investissement	2 600 626.47	4 085 755.02	1 860 112.27	-39.81%	46%
Dépenses réelles d'investissement (sans le capital)	2 285 314.19	3 754 755.02	1 541 538.84	-48.25%	41%
Encours de la dette	3 181 712.33	3 181 712.33	2 863 688.90	-11.11%	90%

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Evolution de CA à CA	Taux de réalisation BP à CA
Recettes réelles d'investissement	1 143 735.88	3 337 771.24	750 618.16	-52.37%	22%
emprunt sauf 1688 (chap 16)	550.00	2 018 237.75	550.00	0.00%	0%
excédents 1068	515 730.01	1 315 979.65	1 315 979.65	60.81%	100%
FCTVA (cpte 10222)	243 130.31	310 000.00	341 627.81	28.83%	110%
Recettes interne d'investissement (toutes recettes sans emprunt et 1068)	627 455.87	3 553.84	- 565 911.49	-210.88%	-15924%

4- Niveau d'épargne de la collectivité :

	calcul	CA 2022	CA 2023	BP 2023	BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	A	6 911 912.54 €	7 533 952.26 €	6 700 519.37 €	6 944 481.39 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie cpt722)	B	6 104 251.76 €	6 172 941.61 €	6 613 231.34 €	6 836 150.39 €
Total dépenses de gestion courante (DRF chap 011,012, 014, 65)	C	6 018 121.04 €	6 093 592.78 €	6 487 801.34 €	6 713 002.28 €
Intérêt de la dette (par an)	i	84 769.41 €	79 140.20 €	90 000.00 €	90 000.00 €
Remboursement en capital de la dette(chap16) annuité	a	315 312.28 €	318 573.43 €	331 000.00 €	331 000.00 €
FCTVA (cpte 10222)	f	243 130.31 €	341 627.81 €	310 000.00 €	365 800.00 €
EPARGNE DE GESTION	D=A-C	893 791.50 €	1 440 359.48 €	212 718.03 €	231 479.11 €
EPARGNE BRUTE (epargne gestion - intérêt dette)	E=D-i+rst	809 022.09 €	1 361 219.28 €	122 718.03 €	141 479.11 €
EPARGNE NETTE (epargne brute -capital de la dette ou Marge nette d'autofinancement)	F=E-a	493 709.81 €	1 042 645.85 €	- 208 281.97 €	- 189 520.89 €
AUTOFINANCEMENT (epargne net+FCTVA)	F+f	736 840.12 €	1 384 273.66 €	101 718.03 €	176 279.11 €
Taux d'épargne Brute en %	F/A	12%	18%	2%	2%

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Encours Dette totale	3 181 712.33 €	2 863 688.90	2 863 688.90 €
Epargne brute = Recettes courantes -(charges courantes+ intérêts de la dette)	809 022.09 €	1 361 219.28 €	141 479.11 €
Capacité de désendettement (en nombre d'années)	3.93	2.10	20.24

NIVEAU D'ENDETTEMENT

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Encours Dette totale	3 181 712.33 €	2 863 688.90	2 863 688.90 €
Produit de fonctionnement	6 887 278.02 €	7 533 052.26 €	6 944 481.39 €
Taux d'endettement	46%	38%	41%



Annexes

- Annexe 1 : Principaux ratio du CA 2023
- Annexe 2 : Tableau des effectifs du CA 2023
- Annexe 3 : Etat des subventions aux associations du CA 2023
- Annexe 4 : Etat d'endettement

Annexe 1 : Principaux ratio du CA 2023

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 132,33
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 413,01
3	Excédents / déficit / population	274,33
4	Encours de dette / population (2) / (3)	609,41
5	Dot / population	14,95
6	Répartition des personnels / dépenses réelles de fonctionnement (4)	15,01 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel par tête en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	16,17 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	20,43 %
9	Excédents de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) / (3) (4)	42,23 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) / (4)	18,07 %

(1) A retenir par section les dépenses agricoles et régimentaires affectées à la collectivité. Informations complètes dans la note de répartition de la Loi de finances n°1, annexes sur la base des prévisions M20 transmises par les services préfecturaux.

(2) Les ratios s'appliquent sur l'encours de la dette au calculer à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'excédent de dette est compris entre les dépenses remboursables concernées au titre de l'article 2022 (066 ou 30) Jura DCEC de finances rectificative pour 2022, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 150^{ter} et 150^{quater} du code général des impôts

(4) Pour les indicateurs mixtes, seules ces données sont à renseigner

Annexe 2 : Tableau des effectifs du CA

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 16 MAI 2024

ID : 095-219503927-20240516-D18_1605-DE

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Annexe 3 : Etat des subventions aux associations

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	243 879,99	
Personnes de droit privé	49 012,48	
Associations	49 012,48	
ABRACE	200,00	
AIKIDO	300,00	
AMICALE DU PERSONNEL	4 200,00	
AMIS ABBAYE DU VAL	1 619,48	
AMIS DU MUSEE J GABIN	2 500,00	
ARCHERS DU CHATEAU	800,00	
ART ET MOUVEMENT	1 500,00	
AS COLLEGE C. SOREL	300,00	
BASKET CLUB DE FREPILLON	1 600,00	
BOXE FRANCAISE DE LA VALLEE DE L'OISE	900,00	
CLUB CYCLOTOURISME MERIELLOIS	450,00	
CODEVOTA	650,00	
ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT	6 000,00	
FB2M HAND BALL	3 800,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 800,00	
INTERVALLEE JUDO 95	1 300,00	
JAFO	2 000,00	
KIME CLUB KARATE	1 000,00	
LA VANDOISE MERY MERIEL AUVERS BUTRY	600,00	
LE LAB MERIEL	300,00	
MJC DE MERIEL	2 000,00	
O.M.S.L.	10 000,00	
PETANQUE DE MERIEL	600,00	
THEATRE DE L'EMPREINTE	300,00	
UNC section Mériel	3 673,00	
VAL EN MUSIQUE	620,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	194 867,51	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	89 880,51	
SDIS	89 880,51	
Communes	104 987,00	

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 16 MAI 2024



ID : 095-219503927-20240516-D18_1605-DE

Annexe 4 : Etat d'endettement

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2024	389 492.04 €	66 771.04 €	322 721.00 €	0.00 €	0.00 €	2 863 688.90 €
2025	383 887.90 €	56 466.21 €	327 421.69 €	0.00 €	0.00 €	2 540 967.90 €
2026	335 514.97 €	46 266.05 €	289 248.92 €	0.00 €	0.00 €	2 213 546.21 €
2027	295 220.72 €	37 206.97 €	258 013.75 €	0.00 €	0.00 €	1 924 297.29 €
2028	188 794.74 €	31 410.63 €	157 384.11 €	0.00 €	0.00 €	1 666 283.54 €
2029	188 596.54 €	27 495.79 €	161 100.75 €	0.00 €	0.00 €	1 508 899.43 €
2030	188 398.45 €	23 485.41 €	164 913.04 €	0.00 €	0.00 €	1 347 798.68 €
2031	118 520.34 €	20 285.34 €	98 235.00 €	0.00 €	0.00 €	1 182 885.64 €
2032	118 322.14 €	18 551.55 €	99 770.59 €	0.00 €	0.00 €	1 084 650.64 €
2033	118 123.94 €	16 791.00 €	101 332.94 €	0.00 €	0.00 €	984 880.05 €
2034	117 925.74 €	15 003.26 €	102 922.48 €	0.00 €	0.00 €	883 547.11 €

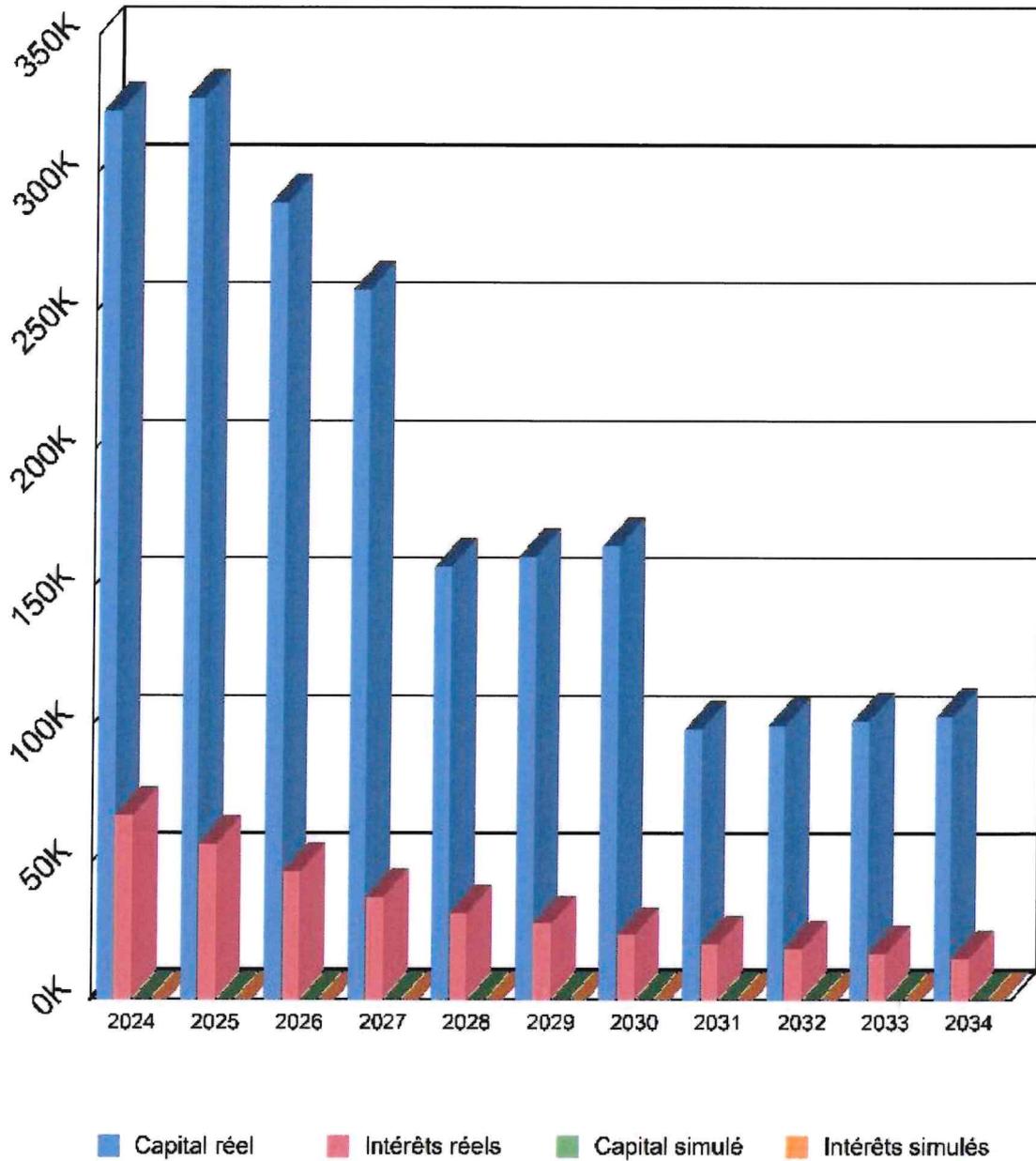
ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2024

Budget BUDGET COMMUNAL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
10002	programme investissement annuel	21 114.84	21 114.35	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
10003	Acquisition locaux de la poste	34 836.48	34 836.48	34 836.48	34 836.48	34 836.48	34 836.48	34 836.10	0.00	0.00	0.00
10004	CREDIT D'INVESTISSEMENT 2010	34 843.32	34 843.32	34 843.32	34 843.32	34 843.32	34 843.32	34 843.81	0.00	0.00	0.00
1001	2EME CONSOLIDATION CONTRAT AR 101357	21 706.27	21 706.27	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
12001	PLAI LOGEMENT DE LA POSTE	9 480.52	9 480.52	9 480.52	9 480.52	9 480.52	9 480.52	9 480.52	9 480.52	9 480.52	9 480.52
15/001	Compacteage des emprunts 13002/13001/02001/05002	157 083.39	151 677.94	146 323.83	106 227.78	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2014001	Emprunt pour Log poste-mat cult-locaux stock gym	12 015.88	11 817.68	11 619.48	11 421.28	11 223.08	11 024.88	10 826.68	10 628.48	10 430.28	10 232.08
2017/01	Extension mairie	14 890.32	14 890.32	14 890.32	14 890.32	14 890.32	14 890.32	14 890.32	14 890.32	14 890.32	14 890.32
2017/02	Contrat de performance energetique	24 817.24	24 817.24	24 817.24	24 817.24	24 817.24	24 817.24	24 817.24	24 817.24	24 817.24	24 817.24
2018/01	Bibliothèque Extension	9 926.88	9 926.88	9 926.88	9 926.88	9 926.88	9 926.88	9 926.88	9 926.88	9 926.88	9 926.88
M2016/002	REQUALIFICATION DE LA MAIRIE	24 894.30	24 894.30	24 894.30	24 894.30	24 894.30	24 894.30	24 894.30	24 894.30	24 894.30	24 894.30
m2016/01	construction bâtiment associatif	23 882.60	23 882.60	23 882.60	23 882.60	23 882.60	23 882.60	23 882.60	23 882.60	23 882.60	23 882.60
Total budget BUDGET COMMUNAL		389 492.04	383 887.90	335 514.97	295 220.72	188 794.74	188 596.54	188 398.45	118 520.34	118 322.14	118 123.94



Diagramme de remboursement



Le Conseil municipal est invité à approuver le Compte administratif 2023.

**Conseil Municipal
Du 13 mai 2024**